GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

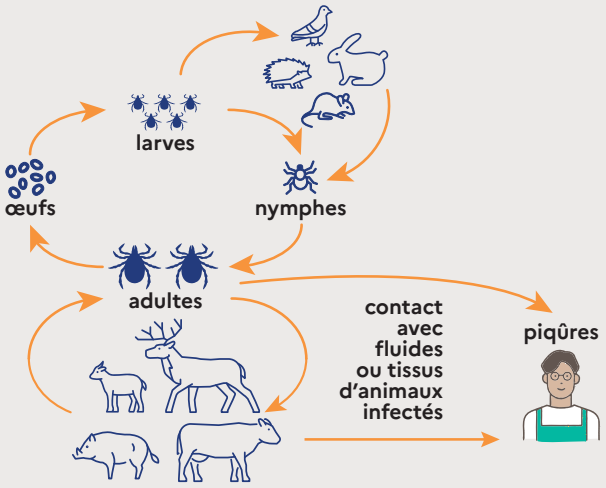
Fièvre hémorragique de Crimée-Congo

QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) appartenant à la famille des *Nairoviridae*.

QUEL EST LE MODE DE TRANSMISSION ?

- Principalement par piqûre d'une tique du genre *Hyalomma* (surtout *marginatum*) infectée. Cette tique se distingue par sa grande taille (8 mm) et ses pattes rayées. Elle est le principal vecteur en Europe, dans les régions chaudes et sèches (garrigues, maquis…) et elle s'infecte en se nourrissant du sang d'animaux infectés. Elle joue à la fois le rôle de réservoir et de vecteur. Elle est actuellement présente en Corse et sur le littoral méditerranéen. Son activité s'étend entre mars et juillet pour les adultes et entre juillet et octobre pour les stades immatures.
- Plus rarement par contact direct d'une peau lésée ou d'une muqueuse, coupure ou piqûre avec le sang ou des fluides biologiques d'un animal (ou d'un humain) infecté.



QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

→ Épidémiologie

Espèces pouvant être infectées par le virus FHCC

- Petits mammifères (en particulier lièvres et lapins) : hôtes des larves et des nymphes de la tique.
- Grands mammifères (bovins, ovins, chevaux, cervidés, sangliers…) : hôtes des tiques adultes. Ces espèces sont de bons amplificateurs du virus.
- Le virus de la FHCC a été détecté dans des tiques collectées sur des bovins et des chevaux dans le sud de la France et en Corse.

NB : Les oiseaux sont pour la majorité réfractaires au virus mais jouent un rôle majeur dans la dispersion des tiques lors des migrations.

→ Signes cliniques

- Asymptomatique.
- Certains animaux infectés peuvent néanmoins présenter une quantité suffisante de virus circulant dans le sang pour être à l'origine de contaminations pendant environ une semaine.

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

→ Épidémiologie

Fréquence des cas

Aucun cas de contamination humaine n'a été recensé en France. En revanche, des cas sporadiques sont rapportés presque chaque année en Espagne.

Activités professionnelles à risque

- Toutes les activités professionnelles exposant à des piqûres de tique du genre *Hyalomma*, dans les régions où elle est présente, à l'occasion de travaux dans les buissons ou broussailles, parcs et jardins : bûcherons, sylviculteurs, horticulteurs, agriculteurs, poseurs de ligne, gardes-chasse, chasseurs, paysagistes, …
- Personnels d'élevage, des abattoirs, professionnels de la chasse, personnels des services vétérinaires par contact avec du sang ou des fluides biologiques d'animaux contaminés.
- Personnels soignants (pour la transmission interhumaine), personnels de laboratoire.

inrs
msa santé famille retraite services
anses
Santé publique France

➔ Signes cliniques

- Fréquemment pas ou peu de symptômes.
- Sinon, après une incubation de 5 jours en moyenne, fièvre d'apparition brutale, frissons, maux de tête, conjonctivite, rougeur de la face et troubles digestifs.

Quelques jours après les premiers symptômes, la maladie peut s'aggraver : signes hémorragiques (saignements muqueux spontanés, ecchymoses, hématomes spontanées), dégradation des fonctions rénale et hépatique, pouvant provoquer le décès dans 5 à 30 % des cas symptomatiques.

PRÉVENTION

➔ Prévention collective

Actions sur le réservoir et le vecteur

- Concernant les animaux susceptibles d'être virémiques :
 - traiter de manière raisonnée le bétail avec des produits acaricides ;
 - si possible, tester les animaux avant l'entrée à l'abattoir dans les zones où la tique est présente.
- Surveillance citoyenne de la présence des tiques, notamment sur bovins.

Actions sur la transmission

- Entretien régulier de la végétation (tondre la pelouse, tailler les arbustes, enlever les feuilles mortes).
- Nettoyer et désinfecter les locaux et les matériels.
- Mettre à disposition des armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/travail), des moyens d'hygiène (eau potable, savon et moyen d'essuyage à usage unique), et une trousse de première urgence (par exemple : tire-tique, désinfectant).
- En laboratoire, respecter les bonnes pratiques conformément à la réglementation en vigueur.

➔ Prévention individuelle

Pour diminuer les risques de transmission par les tiques

- Porter chaussures fermées, pantalon long et tenues à manches longues et resserrés aux extrémités, protection de la tête.
- Utiliser sur la peau non couverte des répulsifs adaptés (ayant une autorisation de mise sur le marché).
- Vérifier la présence de tiques sur et sous les vêtements puis inspecter soigneusement et systématiquement le corps dès que possible en fin de journée de travail (aisselles, genou, aine, cou, cuir chevelu).

Consignes en cas de piqûre

- Détacher les tiques fixées à l'aide d'un tire-tique ou d'une pince fine à défaut, sans utiliser de produits préalables qui pourraient favoriser la sécrétion de salive et faciliter la transmission d'agents infectieux.
- Désinfecter la plaie après retrait.
- Se laver les mains à l'eau et au savon après le retrait de la tique.
- Photographier la tique pour orienter le diagnostic.
- Surveillez la zone de piqûre et consultez votre médecin si vous ressentez les symptômes suivants dans les 14 jours qui suivent : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires ou articulaires, conjonctivite, rougeur de la face, autres symptômes.

Pour diminuer les risques de transmission lors du contact avec le sang et les organes des animaux

- En fonction des tâches réalisées, port de vêtement de protection, lunettes de protection, gants et appareil de protection respiratoire (FFP2 minimum) lors de la manipulation d'animaux ou de carcasses à l'abattoir et dans les élevages dans les zones où circule le virus.
- Consignes d'hygiène :
 - se laver systématiquement les mains (eau potable et savon) :
 - après contact avec sang, organes, déchets ou déjections animales,
 - avant les repas, les pauses, à la fin de la journée de travail,
 - après retrait des EPI,
 - éviter tout contact des yeux, du nez ou de la bouche avec des mains ou des gants souillés ;
 - désinfecter et protéger les plaies par des pansements étanches ;
 - rincer immédiatement à l'eau potable en cas de projection dans les yeux ;
 - nettoyer régulièrement les vêtements de travail et les changer en fin de journée.

➔ Formation et information

- Information dès l'embauche et renouvelée régulièrement sur les risques liés à la FHCC, les mesures de prévention contre les piqûres de tique et en cas de contact avec le sang et les tissus des animaux suspectés d'être infectés et la nécessité de consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes après suspicion d'exposition à un animal contaminé.
- Mise en place de panneaux de prévention dans les zones à risques et des alertes aux périodes d'activité des tiques.

➔ Suivi de l'état de santé

Il n'existe pas de vaccin chez l'Homme.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- **Santé animale :** la FHCC n'est pas une maladie soumise à surveillance et déclaration obligatoire (Règlement 2016/429).
- **Santé humaine :** la FHCC est une maladie à signalement obligatoire.
- **Maladie professionnelle indemnisable :** tableau n°76 du régime général (pour les personnels du soin ou de laboratoire), pas de tableau spécifique au régime agricole.
- **Classement de l'agent pathogène :** FHCC est classée dans le groupe 4 (article R. 4421-3 du code du travail, arrêté du 16 novembre 2021 fixant la liste des agents biologiques pathogènes).